

le Conseil général de l'Ardèche gère 3 800 km de routes, les accotements d'un mètre de chaque côté de la route représentent... 760 hectares (soit plus de 1200 terrains de foot) qui constituent une réserve méconnue de biodiversité.

Calendrier des fauchages

A partir de fin avril, dès que la végétation dépasse 50 cm se déroule le premier fauchage dite « passe de sécurité ». Cette opération dure cinq semaines. Sur 80 centimètres sur le bord des routes, l'herbe sera fauchée à hauteur de 10 centimètres – excepté sur des zones qui exigent un fauchage plus important comme les carrefours ou les virages serrés.

Une seconde passe interviendra à partir de juin. Ce sera aussi le moment de débroussailler les talus.

Afin de gêner au minimum la circulation, le fauchage se déroulera majoritairement très tôt le matin et en début d'après-midi.

CONTRE LES IDÉES REÇUES

Il faut couper l'herbe à ras,
comme ça il y aura moins de repousse...

FAUX!

En coupant à ras, on favorise la repousse des plantes et notamment le développement de l'ambrosie. De plus, couper très court favorise l'érosion du sol, donc les affaissements et les éboulements.

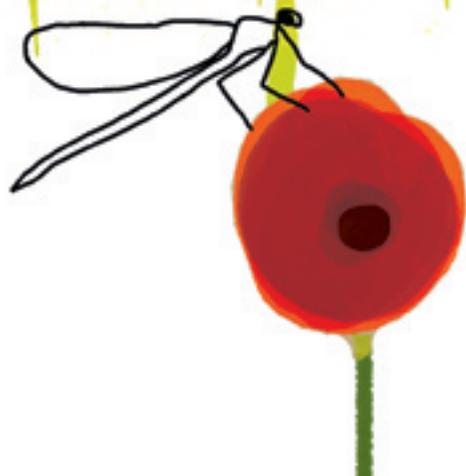
Plus on coupe tôt, mieux c'est...

FAUX!

Respecter le cycle de la végétation permet de faire un travail efficace et durable. Couper trop tôt fait faire le travail deux fois alors qu'une seule était nécessaire.



OUI
AU
FAUCHAGE
RAISONNÉ
EN ARDÈCHE



OUI!

AU FAUCHAGE RAISONNÉ

Non, les routes départementales ne souffrent pas d'un défaut d'entretien !

Le Conseil général a mis en place une campagne de fauchage raisonné qui pourrait se résumer ainsi : **faucher autant que nécessaire, mais pas plus, pour respecter l'environnement.**

La sécurité des usagers est la priorité du Conseil général de l'Ardèche. Praticé intelligemment le fauchage des bords de routes départementales permet de satisfaire plusieurs autres objectifs comme la lutte contre l'ambrosie, la préservation de la faune et de la flore et une réduction des émissions de gaz à effets de serre en diminuant la consommation de carburant.

Autant d'arguments pour dire « oui » au fauchage raisonné sur les routes d'Ardèche !

LUTTER CONTRE L'AMBROISIE POUR LA SANTÉ DE TOUS

Très présente en Ardèche, l'ambrosie est une plante qui provoque des allergies extrêmement gênantes.

Quelques grains de pollen suffisent pour que les personnes sensibles développent des symptômes aux yeux (conjonctivites), au nez et à la gorge (rhinites, asthme, trachéites) ou sur la peau (eczéma, urticaire). 10 % de la population sont touchés chaque année à la fin de l'été.

Afin de lutter contre le développement de cette plante qui a un énorme besoin de lumière, la hauteur de coupe est ajustée à 10 centimètres, les rayons du soleil se font alors plus discrets au sol, la prolifération de l'ambrosie est donc limitée.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Bon nombre d'insectes, et notamment les papillons, connaissent un cycle de développement dans les herbes à quelques centimètres du sol... pile au moment du fauchage ! Limiter le fauchage en hauteur et en largeur permet ainsi aux insectes et invertébrés de poursuivre leur cycle de reproduction sans passer dans le rotor des épareuses.

De plus, la deuxième campagne de fauchage intervenant en juin, la plupart des plantes ont déjà amené leurs graines à maturation. Le cycle biologique est ainsi respecté.

Hérissons, papillons, insectes tout comme coquelicots et autres plantes s'en portent mieux.

Cette nouvelle campagne de fauchage permet de préserver nombre d'espèces animales et de plantes.

RÉDUIRE LES REJETS POLLUANTS ET... LA FACTURE

En coupant au moment opportun et de la bonne façon, le nombre de rotations des véhicules s'en trouve diminué.

Résultat : une baisse de la consommation de carburant qui est profitable à l'environnement autant qu'au budget de la collectivité.

De plus, en laissant 10 centimètres de végétation, l'accotement se trouve beaucoup moins raviné lors d'épisodes pluvieux. Les fossés sont moins bouchés, les talus restent en place... autant de frais d'intervention en moins le long des 3 800 kilomètres de routes départementales.

